



Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Ventes aux enchères

VENTES JUDICIAIRES

ABR & ASSOCIÉS (TGS France Avocats Bordeaux)
SELARL d'avocats, 11-13, rue de Gironde, 33300 Bordeaux
tél. 05 35 54 81 09 - ce-delattre@tgs-avocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES

au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, palais de justice,
30, rue des Frères-Bonie,

LE JEUDI 10 JANVIER 2019 À 15 HEURES

un appartement Appart'City Cap Affaire, 25, avenue Neil-Amstrong, 33700 Mérignac.

Mise à prix : 10 000 €

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès du greffe du juge de l'exécution, service des ventes, du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux et au cabinet de la SELARL d'avocats poursuivant la vente. (Réf. 18/00011).

Visites sur place le lundi 17 décembre 2018, de 10 h à 12 heures.

jeudi 3 janvier 2019 de 10 h à 12 heures.

annonces administratives et judiciaires



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE SERVICES DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE Installations classées pour la protection de l'environnement (livre V du Code de l'environnement), commune de Fargues

Par arrêté préfectoral, est prescrite une consultation publique de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par la société Logifargues en vue de l'exploitation d'un entrepôt situé dans la zone industrielle de Coussères sur la commune de Fargues (33210).

Cette consultation se déroulera du 10 décembre 2018 au 10 janvier 2019 inclus.

Un dossier de consultation sera déposé à la mairie de Fargues où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ; les jeudi de 9 h à 12 heures.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet des services de l'État en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant toute la durée de la consultation, des observations peuvent être formulées : sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Fargues ; par voie postale à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (service des procédures environnementales, Cité administrative, BP 90, 33090 Bordeaux Cedex) ; par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée par un arrêté éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L521-7, ou par un arrêté de refus.



Bordeaux Métropole AVIS D'ENQUÊTE Commune de Pessac

M. Alain JUPPÉ, président de Bordeaux Métropole, à l'honneur de porter à la connaissance de la population de Pessac, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

déclassement d'une emprise de 678 m², partie comprise entre la rue Martin-Luther-King et l'avenue du Haut-Lévêque.

Le dossier sera déposé pendant quinze jours consécutifs à la mairie de Pessac où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête du vendredi 7 décembre 2018 au vendredi 21 décembre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire de ce dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, pôle territorial sud, situé à Europarc, 11, avenue Léonard-de-Vinci à Pessac, bâtiment urbanisme/foncier où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

M. JAYMES, commissaire-enquêteur, tiendra des permanences à la mairie, à savoir : le vendredi 7 décembre 2018, de 8 h 30 à 10 h 30 et le vendredi 21 décembre 2018, de 15 h à 17 heures,

afin de recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement, formulées par les intéressés.



Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com



Bordeaux Métropole

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Evaluation environnementale du projet urbain Mérignac Soleil sur la commune de Mérignac Premier avis d'enquête

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet urbain Mérignac Soleil de Bordeaux Métropole sera soumise à enquête publique pendant une période de 40 jours échelonnée du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019 inclus.

Projet d'intérêt métropolitain, le périmètre Mérignac Soleil présente un potentiel majeur de mutation urbaine. Requalifier une zone commerciale mono-fonctionnelle vers une offre nouvelle de logements, de services, d'espaces publics, et d'équipements, mais également vers la promotion d'une stratégie de réutilisation des sols et donc de renaturation et revitalisation de zones actuellement fortement imperméabilisées et stériles, sont des enjeux urbains majeurs à développer pour un cadre de vie riche d'aménités. La qualité de vie et d'habiter est au cœur de la proposition : retrouver la terre sous le bitume, planter généreusement en pleine terre, décliner des typologies de logement permettant d'habiter Mérignac Soleil dans des conditions optimales d'intimité tout en proposant du logement ouvert sur l'extérieur et intégrant systématiquement des espaces extérieurs privatisés.

Le développement de 2800 logements à horizon 2035 sur 69 ha de périmètre reposera sur la requalification de l'intégralité des espaces publics en cohérence avec les travaux de réalisation du tramway vers l'aéroport dont la livraison est prévue en 2021. Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles-de-Gaulle 33045 Bordeaux Cedex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique. Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès du service projet urbain de la direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages de Bordeaux Métropole au 05 24 57 16 11.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec l'opération d'aménagement urbain Mérignac Soleil. Le dossier d'évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire de réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la déclaration de projet – Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale de l'opération d'aménagement urbain Mérignac Soleil.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de Bordeaux Métropole situés immeuble Laure-Gaté, 39-41, cours du Maréchal-Juin à Bordeaux et dans la mairie de la commune de Mérignac.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités, sur les sites Internet de la ville de Mérignac, www.merignac.com/je-consulte-les-enquetes-publiques et de Bordeaux Métropole, www.participation.bordeaux-metropole.fr, ainsi que sur un poste informatique mis à sa disposition à l'hôtel de la Métropole, esplanade Charles-de-Gaulle à Bordeaux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités de la commune de Mérignac, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à Bordeaux Métropole (hôtel de la Métropole, esplanade Charles-de-Gaulle à Bordeaux) et de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donner votre avis ». Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. L'ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 18 janvier 2019 à 17 heures.

Les observations et propositions pourront être adressées par correspondance, avant clôture de la consultation le vendredi 18 janvier 2019, à M. le Commissaire-Enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages, service projet urbain), esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages, service projet urbain) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 12 novembre 2018, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé M. Richard PASQUET comme commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à :

Bordeaux Métropole : lundi 10 décembre 2018 de 9 h à 12 heures, jour d'ouverture de l'enquête publique ; vendredi 18 janvier 2019 de 14 h à 17 heures, jour de clôture de l'enquête publique.

La mairie de Mérignac les : lundi 10 décembre 2018 de 13 h 30 à 17 heures ; samedi 5 janvier 2019 de 9 h à 12 heures ; vendredi 18 janvier 2019 de 9 h à 12 heures.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole, en mairie de Mérignac et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d'un an.

A Bordeaux, le 23 novembre 2018.
Alain Juppé, président de Bordeaux Métropole.

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS SUP. À 90 000 EUROS



Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS DE MARCHÉ

Marché de travaux pour la réfection des coursives au lycée Fernand-Daguin de Mérignac, relance

Pouvoir adjudicateur : Région Nouvelle-Aquitaine, 14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex. Mandataire BMA, 38, rue de Cursol, CS 80010, 33001 Bordeaux Cedex.

Point(s) de contact : Tél. 05 56 99 31 99.

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Numéro de référence de l'objet : 2018B001T03622.

Objet principal : marché de travaux pour la réfection des coursives au lycée Fernand-Daguin de Mérignac ; Opération n° 8125B007, marché n° 2018B001T03622 ; relance.

Code CPV principal : 45223210.

Forme juridique du groupement : Solidaire.

Type de marché : Travaux.

Lieu principal d'exécution : (33) Gironde.

Ce marché est-il divisé en lot : Oui, 4 lots.

Lot 1 : gros œuvre, fondations.

Lot 2 : charpente métallique, couverture, serrurerie.

Lot 3 : électricité.

Lot 4 : finitions.

Modalités essentielles de financement : Budget régional.

Estimation du marché : Non communiquée.

Conditions de participation du candidat : doivent être conformes aux conditions stipulées dans le règlement de consultation.

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Modalités de réception de remises des candidatures et offres : Par voie dématérialisée sur la plateforme <https://demat-ampa.fr>

Des variantes sont-elles possibles : Non.

Durée à compter de la date d'attribution du contrat : 7 mois.

Ce marché peut-il faire l'objet d'une reconduction : Non.

Marché éligible au MPS : Oui.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Les documents et informations sont accessibles gratuitement à l'adresse suivante (URL) : <https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=23653&orgAcronyme=cr-aquitaine>

Type de procédure : Procédure adaptée définie selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Date limite de réception des offres : le 19 décembre 2018 à 12 heures.

Durée de validité des offres : 120 jours.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Le français.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux ; tél. 05 56 99 38 00 ; site : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 novembre 2018.

MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE INF. À 90 000 EUROS



Mairie de Laruscade

AVIS DE MARCHÉ

Création de 3 aires de jeux

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Laruscade, 106, Le Bourg, 33620 Laruscade.

Contact : Jean Paul LABEYRIE.

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet du marché : création de 3 aires de jeux.